

CONSULTANTS' CORNER

At the CHA Council meeting in November, we discussed the request by historians, engaged in contract research, that the CHA promote the maintenance of high professional standards among its non-university members. There is a concern that shoddy research in some instances may be detrimental to the reputation of contract researchers. Discussion of how to deal with this matter produced a number of suggestions ranging from a certification process to the establishment of a registry of historians. Since certification is unlikely to be feasible, attention settled on the idea of a registry. Potential clients often contact the CHA office looking for recommended researchers. They and other people who negotiate contracts with historians might be pleased to have the services of a "registered historian".

I would like to hear from historians who earn their living in whole or in part by contract research and from students who are contemplating freelance consultancy work. What can the CHA do to promote and protect the livelihoods of these historians and ensure high standards of historical research? Detailed suggestions would be appreciated. Please write to Judith Fingard c/o CHA office or Judith.Fingard@Dal.Ca.

LE COIN DES EXPERTS

À la réunion de novembre du conseil de la Société historique, nous avons examiné la demande, présentée par les historiens qui effectuent de la recherche aux termes d'un contrat, pour que la Société historique appuie le respect de normes professionnelles strictes par ses membres non universitaires. On craint que certains travaux de recherche médiocres compromettent la réputation des chercheurs contractuels. Les discussions sur les moyens de régler cette question ont donné lieu à de nombreuses suggestions, allant de l'établissement d'un processus d'accréditation à la production d'un registre des historiens. Puisque l'accréditation est assez improbable, le conseil a concentré son attention sur l'idée du registre. Souvent, des clients communiquent avec le bureau de la Société historique pour obtenir le nom de chercheurs. Ces gens et d'autres personnes qui négocient des contrats avec des historiens seraient probablement ravis de retenir les services d'un «historien inscrit».

J'aimerais entendre l'opinion des historiens qui gagnent leur vie en acceptant des contrats de recherche et celle des étudiants qui envisagent de travailler comme pigistes. Que peut faire la Société historique pour protéger le gagne-pain de ces historiens et pour garantir le respect de normes strictes appliquées à la recherche en histoire? Je serai heureuse de recevoir des suggestions détaillées. Veuillez transmettre cette lettre à d'autres organismes dont les membres seraient intéressés. Veuillez communiquer avec Judith Fingard a/s bureau de la S.H.C. ou par courrier électronique: judith.fingard@dal.ca.

